



ADMINISTRATIVE NOTICES – AVIS ADMINISTRATIFS

Headquarters Edition
Number 57/89 September 13, 1989

Édition de l'administration centrale
Numéro 57/89 le 13 septembre 1989

SECURITY MAIL

Effective October 1, 1989, the service commonly referred to as "Registered Mail" will offer two distinctly different services. A new product with two levels of service, each containing different features and benefits, will be instituted.

In the absence of diplomatic courier or departmental messenger service, security classified material destined to points outside the National Capital Region must always be prepared as prescribed in the Manual of Security Instructions and transmitted using the new "Security Mail" service while other unclassified material requiring proof of delivery only, should be dispatched using the new "Registered Mail" service. For more detailed information regarding levels of service and rates, please contact MIRM at 996-1760.

COURRIER À AUTORISATION DE SÉCURITÉ

À partir du 1^{er} octobre 1989, le service connu sous le nom de "courrier recommandé" offrira deux options différentes. Une nouvelle formule comprenant deux niveaux de service, comportant chacun des caractéristiques et des avantages distincts, sera mise en place.

En l'absence des services de courrier diplomatique ou de messagers du Ministère, les documents dotés d'une cote de sécurité et destinés à l'extérieur de la région de la capitale nationale doivent toujours être préparés conformément aux directives du Manuel des instructions de sécurité, et expédiés par l'entremise du nouveau "service de courrier à autorisation de sécurité", alors que les autres documents non classifiés, qui ne nécessitent qu'une preuve de livraison, devraient être expédiés à l'aide du nouveau service de "courrier recommandé". Pour de plus amples renseignements concernant les niveaux de service et les tarifs, veuillez communiquer avec MIRM, au 996-1760.